



**LA FORTERESSE AMÉRIQUE DU NORD?
CE QU'IMPLIQUE LA « SÉCURITÉ DU PÉRIMÈTRE » POUR LE CANADA :
RAPPORT DU SÉMINAIRE**

Blayne Haggart
Division de l'économie

Le 18 décembre 2001

**PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH
DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE**

La Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, elle assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

**CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
DÉFINITION DE « SÉCURITÉ DU PÉRIMÈTRE »	2
NATURE ET CONSÉQUENCES DE LA MENACE	3
A. Le terrorisme	3
B. L'économie.....	5
PROBLÈMES ET LIGNES DE CONDUITE POSSIBLES	5
A. L'équilibre sécurité-souveraineté-prospérité	6
B. Des problèmes frontaliers de longue date	7
C. Cadres d'action possibles	7
D. Mesures particulières	8
QUESTIONS SANS RÉPONSE	10



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LA FORTERESSE AMÉRIQUE DU NORD? CE QU'IMPLIQUE LA « SÉCURITÉ DU PÉRIMÈTRE » POUR LE CANADA

Au cours des derniers mois, la notion de « sécurité du périmètre » pour l'Amérique du Nord – c'est-à-dire le Canada, les États-Unis et, parfois, le Mexique – est devenue une sorte de fourre-tout dans lequel les gens font entrer leurs espoirs, leurs craintes et leurs projets de prédilection. Il s'est toutefois avéré difficile d'arriver à une définition commune de la notion et d'en saisir les implications pour le Canada sur les plans économique, militaire et politique.

David Rudd, directeur exécutif de l'Institut canadien des études stratégiques, a observé que le concept de « forteresse Amérique du Nord » a fait surface parce que les gens s'attendent à un réaménagement en profondeur des relations étrangères du Canada par suite des événements du 11 septembre; déjà, nous commençons à constater une coopération canado-américaine plus étroite dans les dossiers de la sécurité et de l'immigration, et il ne fait aucun doute que les États-Unis souhaitent collaborer davantage avec le Canada sur le plan de la sécurité de l'Amérique du Nord. Le fait qu'il n'y ait pas de définition claire de la « sécurité du périmètre » – ou « zone de confiance », une expression équivalente – témoigne de l'incertitude qui demeure au sujet du paysage géopolitique de l'après-11 septembre. On s'attend en outre à ce que l'étude des dossiers liés à la sécurité du périmètre constitue un élément clé, sinon le principal élément, du calendrier stratégique de 2002.

Forteresse Amérique du Nord? Ce qu'implique la « sécurité du périmètre » pour le Canada (Fortress North America? What "Perimeter Security" Means for Canada) est le thème du séminaire tenu à l'automne par l'Institut canadien des études stratégiques et qui a réuni des universitaires, des gens d'affaires, des responsables de la sécurité et des fonctionnaires, qui se sont efforcés de jeter de la lumière sur le sujet. Les organisateurs ont rappelé aux participants que le séminaire ne visait pas à épuiser le sujet – l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, entre autres, étaient absents –, mais il a malgré tout été possible de faire un survol initial des questions et problèmes entourant la sécurité du périmètre.

DÉFINITION DE « SÉCURITÉ DU PÉRIMÈTRE »

Cette notion faisait déjà l'objet de discussions avant le 11 septembre, d'après Stéphane Roussel, professeur de sciences politiques au Collège Glendon de l'Université York. Bien qu'il soit difficile d'en donner une définition, on peut néanmoins affirmer que l'établissement d'un périmètre de sécurité suppose l'harmonisation des politiques; celles-ci peuvent être différentes, mais elles doivent être compatibles. D'après M. Roussel, les éléments centraux de la notion de périmètre de sécurité (c.-à-d. les secteurs qui seraient visés par tout accord relatif à un périmètre de sécurité) sont :

- l'immigration;
- la gestion des frontières (y compris les douanes);
- l'application des lois.

Les domaines qui pourraient être englobés sont :

- la défense;
- la santé (p. ex. une épidémie de variole ignorerait les frontières nationales);
- le commerce;
- le cyberspace;
- les activités du renseignement;
- les infrastructures.

Du point de vue de la sécurité, la relation canado-américaine englobe déjà certains éléments qui concernent la sécurité du périmètre (p. ex. le NORAD). M. Roussel a signalé que le fondement de la relation canado-américaine – la « formule Roosevelt-King » – est imprégné de l'idée de sécurité du périmètre. En 1940, à Ogdensburg, New York, le président américain Franklin Delano Roosevelt prenait l'engagement suivant envers le premier ministre Mackenzie King : « Je vous donne l'assurance que le peuple des États-Unis ne va pas rester les bras croisés si la suprématie sur le territoire canadien est menacée par toute autre puissance. » Parallèlement, M. King a engagé le Canada à contribuer à la défense des États-Unis : « Nous allons veiller à ce que les forces ennemies ne soient pas en mesure de se rendre aux États-Unis par voie terrestre, maritime ou aérienne en traversant le territoire canadien. » Depuis l'accord d'Ogdensburg, le

Canada s'est engagé à défendre les deux pays contre des menaces définies par les États-Unis, ce qui exige cependant qu'il dépense et accomplisse davantage en matière de défense que ce ne serait le cas si ses seules préoccupations à ce chapitre se limitaient à son territoire.

NATURE ET CONSÉQUENCES DE LA MENACE

A. Le terrorisme

Comme l'a fait remarquer John Thompson, du Mackenzie Institute, il est difficile de donner une définition utile du « terrorisme », car la notion englobe divers autres facteurs et caractéristiques, mais elle fait inmanquablement référence à des idéologies qui prônent la violence. Une telle définition pourrait s'appliquer à quiconque utilise la violence comme moyen en vue d'une fin « politique », qu'il s'agisse de « protestataires » du Front de libération des animaux ou encore de « combattants de la liberté ». Il existe aussi des liens étroits entre les groupes « terroristes » et le crime organisé. Christopher Mathers, président de KPMG Corporate Intelligence Inc., a dit que tous les groupes criminels organisés, à l'exception des bandes de motards, ont amorcé leurs activités sur une base idéologique ou religieuse et se sont tournés vers le crime pour assumer leurs frais, jusqu'à ce que l'élément criminel devienne leur raison d'être. MM. Mathers et Thompson ont cité comme exemple les guerriers mohawks, les triades asiatiques et les groupes du crime organisé en Russie.

M. Thompson établit une autre distinction entre les divers éléments « terroristes » : les groupes internes et les groupes internationaux. Pour ce qui est des groupes internes – appellation dans laquelle il semble faire entrer des groupes politiques qui ont recours à la violence, citant en exemple la Coalition ontarienne de l'anti-pauvreté –, le système de justice criminelle peut s'en occuper. Il faut s'inquiéter davantage de groupes transnationaux qui exercent des activités au Canada, dont les FARC de Colombie, l'Armée républicaine irlandaise, ainsi que des groupes islamiques, kurdes, palestiniens, sikhs et tamouls. D'après M. Thompson, ces groupes obtiennent des fonds dans le cadre d'activités du crime organisé et grâce à des contributions (pas toujours volontaires) recueillies au sein de leur propre communauté. Par exemple, les groupes tamouls ont des liens étroits avec les milieux politiques, car ils peuvent apporter des votes aux députés. L'explosion du vol d'Air India, en 1985, était l'œuvre d'extrémistes sikhs; et, au cours des 20 dernières années, la lutte entre les sikhs modérés et les

sikhs radicaux a engendré à plusieurs occasions des actes violents et des meurtres. Contrairement à la situation d'autres groupes d'immigrants, la communauté islamique canadienne est trop vaste pour qu'un seul groupe exerce sur elle sa domination, mais, selon M. Thompson, sa taille même permet à des fugitifs de s'y cacher sans trop attirer l'attention.

D'après M. Thompson, il convient de noter que les actes terroristes prennent de plus en plus d'ampleur tout en étant plus ingénieux et plus dangereux. Comme l'a fait remarquer Margaret Purdy (sous-ministre associée, Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de planification d'urgence, ministère de la Défense nationale), Ahmed Ressam, arrêté en décembre 1999 lorsqu'il traversait la frontière en vue de faire sauter l'aéroport international de Los Angeles, avait reçu un entraînement sur la façon d'attaquer des infrastructures pour provoquer le maximum de dégâts. M^{me} Purdy a également signalé que la destruction ou la perturbation des infrastructures critiques du Canada (y compris les systèmes de technologie de l'information, les barrages hydroélectriques, les centrales nucléaires, les routes, les services de traitement des eaux et les centres urbains) mettrait sérieusement en péril la sécurité, la santé et le bien-être économique des Canadiens, de même que le fonctionnement efficace du gouvernement. Du fait de son interdépendance étroite avec les États-Unis, le Canada subit également le contrecoup des préoccupations américaines en matière de sécurité. Une attaque contre des éléments névralgiques de l'Internet ou d'oléoducs porterait préjudice aux deux pays; les attentats du 11 septembre étaient dirigés uniquement contre les États-Unis, mais le Canada en a souffert économiquement à cause des retards à la frontière.

Toutefois, certains participants ont mis en cause l'ampleur de la menace contre la sécurité du Canada et la réaction du Canada à ce jour. Paul Knox, un spécialiste des affaires internationales au *Globe and Mail*, a dit que dans l'atmosphère actuelle, on avait laissé de côté l'évaluation des risques en matière de sécurité. Les Canadiens, a-t-il affirmé, se font demander d'adopter des politiques censées garantir intégralement leur protection, au lieu que les gouvernements entreprennent une évaluation rationnelle des risques. Il a ajouté que l'idée souvent évoquée d'une redéfinition de l'équilibre entre la sécurité et la liberté constitue une fausse dichotomie; cela, conjugué à la volonté irréaliste d'assurer une sécurité absolue, ne constitue pas un bon point de départ pour la formulation de politiques.

B. L'économie

On peut décrire en quelques mots le dilemme économique que créent les appels en vue d'un renforcement de la sécurité de l'Amérique du Nord. Les États-Unis sont le lieu de destination de 87 p. 100 des exportations canadiennes, ce qui représente un tiers du produit intérieur brut (PIB) canadien. Les marchés nord-américains (ceux du Canada et des États-Unis et, dans une moindre mesure, du Mexique) sont fortement intégrés; des entreprises s'installent au Canada en supposant qu'elles pourront desservir le marché américain. Étant donné que le Canada a mis tous ses œufs dans le même panier, comme l'a exprimé Bob Keyes, de la Chambre de commerce du Canada, il est très sensible à toute perturbation à la frontière américaine qui découle du sentiment de vulnérabilité accru des États-Unis.

PROBLÈMES ET LIGNES DE CONDUITE POSSIBLES

Pour le Canada, la crise de l'après-11 septembre se matérialise à la frontière canado-américaine. Comme l'ont fait observer tous les intervenants du séminaire, le Canada est tributaire, pour son bien-être, d'une situation harmonieuse à la frontière. Il est donc menacé par toutes les mesures unilatérales que prennent les États-Unis à la frontière pour contrer les menaces qu'ils perçoivent contre leur sécurité et qui entravent l'accès commercial à leur territoire.

Par suite du 11 septembre, il ne fait aucun doute que les États-Unis veulent renforcer leur sentiment de sécurité. D'après Phillip Hoffman (consul américain pour les affaires publiques, Consulat général des États-Unis à Toronto), le Canada et les États-Unis doivent unir leurs efforts pour combattre le terrorisme. Il a fait l'éloge de la collaboration étroite qui existe entre le Canada et les États-Unis, citant la Déclaration conjointe de coopération sur la sécurité des frontières et le contrôle de la migration régionale, du 3 décembre 2001; il a observé que la coopération était excellente et que les deux pays partageaient les mêmes buts. Parallèlement, il a souligné que la souveraineté du Canada n'était pas en danger; Washington, a-t-il dit, n'entend pas dicter sa conduite au Canada. Il faut, a-t-il poursuivi, tâcher de régler les problèmes de manière aussi efficace que possible.

Dans l'examen des obstacles qui se dressent pour le Canada, il convient peut-être de discerner les problèmes à court terme et les problèmes à long terme. À court terme, Stéphane Roussel croit que la principale difficulté du Canada consiste à faire disparaître la perception

négligence des États-Unis selon laquelle « le Canada fait partie du problème » (p. ex. à cause d'une surveillance inadéquate des frontières et de politiques de filtrage trop laxistes des immigrants et des réfugiés), même si le dossier du Canada à ce chapitre se compare avantageusement à celui d'autres pays. Le Canada doit dissiper cette perception des Américains et de leurs décideurs, ce qui suppose un resserrement de ses mesures de sécurité afin de les convaincre qu'il ne constitue pas un problème.

La difficulté à long terme pour le Canada peut se subdiviser en deux éléments : d'une part résoudre le problème de l'équilibre sécurité-souveraineté-prospérité, d'autre part répondre aux préoccupations de longue date concernant les infrastructures à la frontière.

A. L'équilibre sécurité-souveraineté-prospérité

Le problème à long terme du Canada concerne la mise en équilibre des priorités antagonistes (la plupart du temps) de la sécurité, de la souveraineté et de la prospérité. Stéphane Roussel a soutenu que le renforcement de l'un ou l'autre de ces éléments ne pouvait se faire qu'aux dépens des autres. Après le 11 septembre, on a porté une attention accrue à la défense. Une observation reprise constamment au cours du séminaire est que les États-Unis agiront sur le plan de la sécurité avec ou sans la participation du Canada; en l'absence d'un plan commun en matière de sécurité, l'accès commercial du Canada aux États-Unis et, partant, son bien-être économique, sont compromis. Margaret Purdy a dit qu'un renforcement des mesures de sécurité, par exemple dans les réseaux de commerce électronique, pourrait entraîner une hausse de la prospérité, mais M. Roussel a indiqué que le lien entre prospérité accrue et sécurité accrue était loin d'être évident. Il ne fait guère de doute, cependant, qu'une frontière militarisée causerait des perturbations plus profondes dans le commerce, ce qui nuirait à la prospérité du Canada.

Les participants au séminaire se sont montrés peu intéressés par une intégration pleine et entière entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Stéphane Roussel a fait remarquer que les trois pays ont chacun des valeurs de base différentes, et, d'après John Thompson, il est peu probable que le Canada veuille être mêlé à des problèmes internes du Mexique, comme le soulèvement au Chiapas.

B. Des problèmes frontaliers de longue date

Les événements du 11 septembre ont attiré l'attention sur l'état des forces de sécurité du Canada, mais également sur la situation des infrastructures à la frontière canadienne. D'après Bob Keyes, de la Chambre de commerce du Canada, les infrastructures frontalières (p. ex. les routes qui mènent à la frontière, les procédures et installations de filtrage, les ressources en personnel) s'étaient détériorées avant le 11 septembre à cause d'une « aimable indifférence » des autorités. Bien que les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis aient été multipliés par six ces dernières années, les ressources consacrées aux services frontaliers sont demeurées constantes. Phillip Hoffman a indiqué qu'on était au courant des carences avant le 11 septembre, mais qu'il est maintenant crucial d'y remédier.

C. Cadres d'action possibles

D'après M. Roussel, la crise a placé le Canada dans une situation très délicate depuis le 11 septembre. La discussion entourant la « sécurité du territoire » américain a débuté près de cinq ans avant les événements du 11 septembre, mais le gouvernement canadien n'a pas réagi avant cette date. Comme l'a rappelé M. Roussel aux participants, il est très difficile de négocier un accord à la suite d'une crise. Les conditions négociées seront probablement très, très mauvaises. Malheureusement, c'est la situation dans laquelle le Canada se trouve aujourd'hui. Dans une optique historique, essayons d'imaginer ce qu'aurait été l'accord d'Ogdensburg si le Canada et les États-Unis avaient attendu que l'attaque de Pearl Harbor ait eu lieu avant de discuter de leur coopération.

À partir de là, M. Roussel a proposé quatre lignes d'action possibles pour le Canada.

- Un **périmètre de sécurité officiel** supposerait la mise en place d'un traité de grande portée ainsi que d'un processus décisionnel et d'une organisation à caractère officiel. Du côté positif, M. Roussel a fait remarquer que, par le passé, le Canada avait été bien servi par des institutions officielles comme le NORAD, l'ALENA et la CMI. À son avis, il s'agit là de l'option la plus efficace. Le Canada saurait à long terme ce que signifierait pour lui un périmètre de sécurité, la frontière demeurerait ouverte pour le commerce canadien et l'on prendrait des dispositions à l'égard des préoccupations américaines touchant la sécurité.

Toutefois, certains facteurs militent à l'encontre de cette option : une réticence à en discuter à Ottawa, ainsi qu'une répugnance générale de la part du Canada et des États-Unis pour ce qui est de créer de nouvelles institutions.

- Par contraste, un **partenariat limité informel** serait beaucoup plus probable, car c'est l'option qui s'éloignerait le moins du statu quo. De fait, il a déjà été adopté dans la Déclaration conjointe de coopération sur la sécurité des frontières et le contrôle de la migration régionale, signée le 3 décembre 2001, et la Déclaration pour la création d'une frontière intelligente, signée le 12 décembre 2001. Un tel partenariat peut être mis sur pied à la pièce grâce à des protocoles d'entente sectoriels entre les organismes responsables, à différentes mesures opérationnelles et à l'amélioration des mesures existantes. Par contre, la lutte contre le terrorisme exige un effort coordonné qui n'est pas évident dans cette option.
- Une troisième option, peu probable également, est celle d'un **périmètre de sécurité multilatéral**, soit un accord multilatéral (officiel ou non) plus vaste. Cette formule pourrait être perçue comme une solution de l'ère de la mondialisation à un problème international. La participation de nombreux pays pourrait faire en sorte que le Canada ne soit pas dominé par les États-Unis, ce qui protégerait la souveraineté canadienne, mais ce genre d'accord n'a jamais fonctionné sur le plan concret, d'après M. Roussel.
- La dernière option est celle d'un **périmètre de sécurité unilatéral**, selon laquelle le Canada adopterait unilatéralement des mesures et politiques nationales, en espérant qu'elles suffiraient à rassurer les États-Unis. Les projets de loi C-36 et C-42 pourraient entrer dans cette catégorie. Encore une fois, il n'y aurait aucun mécanisme de coopération pour contrer la dimension internationale du problème terroriste.

D. Mesures particulières

Plusieurs participants ont offert des recommandations sur la meilleure façon d'établir un périmètre de sécurité. Phillip Hoffman a loué le renforcement de la collaboration canado-américaine pour l'application des lois, la coordination des politiques touchant l'octroi de visas et l'intention de mieux entraîner le personnel de l'industrie aérienne à détecter les documents frauduleux ou contrefaits. Il a également signalé aux participants que les deux gouvernements travaillaient à l'établissement de normes communes pour l'utilisation de la technologie à la frontière. Christopher Mathers a fait observer que les agents canadiens et

américains des Douanes ne recevaient pas une formation adéquate pour la détection des documents contrefaits et frauduleux. Il a dit également que l'Agence des douanes et du revenu du Canada ne devrait pas permettre aux 2 400 étudiants qu'elle emploie l'été d'interviewer, après seulement deux semaines de formation, les personnes qui se présentent aux frontières pour entrer au Canada.

Bon nombre de participants ont évoqué la possibilité d'effectuer les vérifications de sécurité à l'écart de la frontière, afin que le resserrement des mesures n'entrave pas les flux légitimes du commerce. Comme l'a exprimé Phillip Hoffman, filtrer les terroristes à la frontière « est comme chercher une aiguille dans une botte de foin ». À cet égard, Bob Keyes a signalé aux participants l'existence d'un rapport de la Coalition for Secure and Efficient Borders, intitulé *Rethinking Our Border*, dans lequel on envisage une démarche à trois paliers pour le filtrage des immigrants et des visiteurs en Amérique du Nord : à l'extérieur de l'Amérique du Nord; au premier point d'entrée du continent; et seulement alors à la frontière. M. Keyes a fait remarquer que cela équivaut dans une certaine mesure à « éloigner la frontière de la frontière ».

Ceux qui ont traité de l'aspect commercial ont réclamé une plus grande utilisation du prédédouanement des biens et services.

Des intervenants, dont Mauricio Ibarra, conseiller aux affaires politiques à l'ambassade du Mexique, ont par ailleurs rappelé qu'un périmètre commun de sécurité devrait vraisemblablement englober le Mexique; le président mexicain Vincente Fox avait proposé un pacte ALENA-sécurité avant le 11 septembre. M. Ibarra a dit qu'il croyait qu'un tel accord était maintenant très probable. Toutefois, la relation canado-américaine est différente de la relation entre les États-Unis et le Mexique, en ce qui concerne tant les dossiers à traiter que les capacités institutionnelles. Il reste à déterminer si le Canada devrait opter pour une démarche trilatérale ou bilatérale dans la foulée des attentats du 11 septembre. Du point de vue des entreprises, Bob Keyes a indiqué que la relation bilatérale est beaucoup plus importante pour le Canada que la relation trilatérale. En outre, il demeure toujours possible d'étendre ultérieurement au Mexique tout accord bilatéral.

Les participants ont aussi abordé un certain nombre d'autres questions :

- L'ex-solliciteur général Doug Lewis a recommandé de rétablir le poste de ministre de la Sécurité publique (qui a existé brièvement lorsque Kim Campbell était premier ministre). Ce ministère veillerait à la coordination des dossiers en regroupant des responsabilités du

Solliciteur général, de l'Immigration et des Douanes et certaines fonctions de la Garde côtière, d'une manière analogue à ce que fait le secrétaire de l'Intérieur au Royaume-Uni. On créerait ainsi un ministère suffisamment puissant pour qu'il soit en mesure de s'occuper des dossiers de la sécurité. Réagissant à des commentaires selon lesquels un tel ministère serait inefficace, M. Lewis a dit qu'il obtiendrait sans doute de bons résultats à cause de sa nature opérationnelle et de ses objectifs clairs.

- D'après Christopher Mathers, Citoyenneté et Immigration Canada souffre d'un sous-financement chronique; Doug Lewis a fait observer qu'en vertu de la Convention de Genève, les réfugiés ont le droit de présenter une demande dans le premier pays sûr où ils arrivent.
- MM. Mathers et Lewis ont également mis en doute la réponse législative du gouvernement aux événements du 11 septembre. M. Lewis a critiqué les nouveaux pouvoirs accordés aux ministres et à leurs fonctionnaires ainsi qu'à la police, faisant valoir que la reddition des comptes subit un recul. M. Mathers a remarqué que des services de police et de renseignements obligés de rendre publiquement des comptes constituent l'épine dorsale de la société, et sont censés protéger les libertés civiles. Il a conclu que : a) les actions liées à la divulgation de renseignements engorgeront les tribunaux; et b) les nouvelles lois seront inefficaces, notamment parce que « les commandos suicide ne s'inquiètent pas de lignes directrices sur la détermination de la peine ».

QUESTIONS SANS RÉPONSE

La configuration à court terme de la coopération canado-américaine en matière de sécurité est en train de se dessiner lentement mais sûrement, mais les conséquences à long terme de ces engagements sont loin d'être évidentes. Bob Keyes, de la Chambre de commerce du Canada, a présenté une longue liste de questions sans réponse et indiqué que, selon lui, la notion de périmètre de sécurité entraînera une plus grande intégration nord-américaine.

- L'ALENA est une relation trilatérale. L'intégration devrait-elle se faire entre deux ou trois partenaires? L'harmonisation des règlements entre les États-Unis et le Mexique serait difficile. Le Mexique serait-il prêt à se joindre à un « périmètre commun »?

- Quelles seraient les répercussions du concept de périmètre, le cas échéant? Une union douanière? Un marché commun? La dollarisation/une union monétaire?
- De quelle façon une intégration accrue influencerait-elle sur la souveraineté de la politique commerciale? Si l'approche du périmètre rapprochait le Canada des États-Unis, aurait-elle pour effet de l'éloigner de la protection de l'Organisation mondiale du commerce?
- Pour ce qui est des accords multilatéraux comme l'Accord de Kyoto sur les changements climatiques, le Canada perdrait-il sa capacité de signer et d'appliquer des accords auxquels les États-Unis ne souscrivent pas?
- Qu'impliquerait le concept de périmètre pour le maintien des institutions canadiennes?
- Comment le Canada assumerait-il financièrement ses nouvelles obligations en matière de sécurité si on appliquait le concept de périmètre?
- Même dans le cadre de l'ALENA, le Canada a subi « l'arbitraire » des États-Unis dans des secteurs comme celui du bois d'œuvre résineux. Comment le Canada pourrait-il se protéger si ses liens avec les États-Unis étaient encore plus étroits? Comment réglerait-on ces dossiers?
- Quel serait le coût d'une intégration accrue pour les entreprises?
- Le concept de périmètre permettrait-il aux deux pays de pourvoir à la libre circulation des personnes, actuellement visée (de manière inadéquate, selon M. Keyes) par le chapitre 16 de l'ALENA?